



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Simplification des numéros d'appel urgence

Question écrite n° 39170

Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la simplification du système de numéros d'appel d'urgence. L'ensemble des acteurs du secours signalent depuis plusieurs années le manque de visibilité autour des différents numéros d'urgence en France et l'engorgement des urgences. Ne sachant pas nécessairement quel numéro composer, nombre de personnes se rendent directement à l'hôpital sans qu'il y ait eu de régulation médicale. La conséquence souvent invisible de cet engorgement est le mauvais traitement de situations de détresse urgente. D'autre part, si le témoin d'une détresse vitale, comme un arrêt cardiaque, n'alerte pas immédiatement les secours organisés, l'envoi des moyens de secours adaptés est retardé, d'où une perte de chance de survie pour les victimes. Alors que de nombreux acteurs, professionnels et bénévoles appellent le Gouvernement à la refonte du système de secours, il semble que le passage de treize numéros d'urgence ouverts aujourd'hui en France à deux seulement serait une première étape salubre, comme le demandent notamment les sapeurs-pompiers. Ces derniers plaident pour la mise en place d'un numéro unique d'appel d'urgence, le 112, complété par un numéro pour appels non urgents, le 116 117, dans le but d'apporter une réponse rapide et efficace à toutes les situations d'urgence tout en garantissant la coordination entre les services concernés. Une autre proposition, défendue majoritairement par les urgentistes consisterait à créer le 113 pour les urgences de santé (distinctes du besoin de secours). Le 113 garantirait, quelle que soit la gravité de l'urgence, une confidentialité des informations des patients et de leur relation avec le médecin. Le *statu quo* étant impossible, il l'interroge donc sur les éléments de discernement dont dispose le Gouvernement en la matière, à l'heure où l'Assemblée nationale examine la proposition de loi du député Fabien Matras ainsi que sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour une organisation efficace du secours d'urgence en France.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39170

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4327

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)